

A LA RUCHE
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500 euros
Siège social : 80 rue Nationale 45140 Ormes
839 052 248 R.C.S. Orléans

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 03/10/2022

Le 03/10/2022,
à 11 heures,

DJOUADI David Eddie Maurice, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions étant le suivant :

- Décision de transfert du siège social,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de 80 rue Nationale 45140 Ormes à 1453 rue de Montaran 45770 Saran, à compter du 03/10/2022.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit

l'article des statuts relatif au siège social :

"Le siège de la société est fixé à l'adresse suivante : 1453 rue de Montaran 45770 Saran".

La suite de l'article reste inchangée.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal,

pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par

l'associé unique.

DJOUADI David Eddie Maurice



Copie certifiée conforme à l'originale
Le 13/03/2024